

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**VENDREDI 03 MARS 2017**

Présents : M. Alain VANNIER, M. AUBRY Bernard, M. Michel LEMAIRE, M. POHER Jean-Claude, M. POULAIN Alain, Mme HUCHER Béatrice, Mme Alice CARTIER, M. GUERARD Maurice, Mme LEBEC Sandra.

Mme COLLEMARE Françoise donne procuration à M. LEMAIRE Michel

Mme BECQUET Laurence donne procuration à M. VANNIER Alain

Absent excusé : M. DIJON Michel

Absents non excusés : M. BOURDON Claude, M. DUVEY Marc, Mme POTTIER Morgane.

M. AUBRY Bernard donne lecture des grandes lignes du conseil municipal précédent pour mémoire, pas d'observation.

**DELIBERATION REFUSANT LE TRANSFERT AUTOMATIQUE DE LA COMPETENCE PLAN LOCAL D'URBANISME à l'Intercom de Bernay**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Loi d'Accès au Logement et Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014 prévoit le transfert aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur le Maire précise que le transfert de cette compétence est automatique à compter du 27 mars 2017 (délai de trois ans après la publication de la loi), sauf opposition par délibération d'au moins un quart des communes membres de l'Intercom Bernay Terres de Normandie (soit 21 communes) représentant au moins 20% de la population (soit 11 220 habitants).

Monsieur le Maire indique que les communes de Brionne et de Beaumont le Roger ont un PLU en cours de modification et qu'il est plus prudent d'attendre la fin de ces dossiers avant d'accepter le transfert de la compétence PLU à l'Intercom de BERNAY

Vu l'absence de document d'urbanisme de la commune (RNU),

Considérant que le régime de transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à l'Intercom Bernay Terres de Normandie est automatique à compter du 27 mars 2017 sauf refus exprès **d'au** moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population et ce si cette opposition s'est manifestée « dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans » ;

Considérant que le Conseil municipal a pris acte de la loi ALUR ;

Considérant que le Conseil municipal souhaite conserver à l'échelle de son territoire cette compétence ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**Décide** de refuser le transfert automatique à l'Intercom Bernay Terres de Normandie de la compétence Plan Local d'Urbanisme et de documents d'urbanisme en tenant lieu afin de conserver cette compétence à l'échelle communale (11 voix pour).

## **MISE EN ACCESSIBILITE DU POINT D'ARRET « Mairie » (Modifications apportées)**

Monsieur le Maire présente le nouveau plan fourni par la Direction des Routes de Brionne et le devis réactualisé suite au souhait de la commune lors de la réunion commission voirie du 09 Février 2017. Le devis s'élève à la somme de 45016.20 € TTC avec la possibilité d'une subvention au titre des amendes de radars de 80 % sur un montant maximum de 30 000 € HT de travaux.

- M. AUBRY rappelle que c'est un sujet difficile car cela représente une dépense importante pour la commune, par rapport à l'utilisation des Personnes à mobilité réduite qui utiliseront le car. Cependant, la commune d'Harcourt a été ciblée par le Département car considérée comme touristique. Cet arrêt concerne la ligne régulière SNCF, Evreux-Pont-Audemer-Honfleur. Il précise que la compétence Transport sera transférée à la Région et qu'il est possible qu'elle n'ait pas la même politique en matière de subvention.

Lors de la réunion du 09 Février, la commune a demandé :

- la dépose des pavés existants au niveau du passage piéton face au Bar-tabac,
- la réfection complète du ralentisseur en enrobé,
- la suppression des panneaux existants,
- la dépose de l'acodrain qui traverse la RD 137 et création d'un double avaloir le long des trottoirs pour récupérer les eaux pluviales de chaque côté pour compenser.

Le compte rendu de cette réunion est fourni aux conseillers municipaux. La Direction des Routes a suggéré la création d'une Zone 30 au niveau de la partie commerces avec priorité aux piétons (signalisation à revoir).

Le conseil demande si l'ABF a été consulté au niveau de ces travaux et si un deuxième dossier peut être monté afin de solliciter une subvention supplémentaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve les plans de la mise en accessibilité du point d'arrêt Mairie rue de la libération (voir avis ABF)
- Charge M. le Maire de lancer le dossier de consultation auprès de la Direction des Routes
- Décide d'inscrire cette dépense au Budget Primitif 2017
- Sollicite une subvention départementale au titre des amendes de radars.

Mme HUCHER rappelle qu'une réunion devait être programmée avec les riverains en vue des travaux de l'assainissement en traverse de la RD 156 (Rue Delhomme).

## **DELIBERATION      ACCEPTANT      LE      RENOUELEMENT      DU      CONTRAT LOCATION/MAINTENANCE DU STANDARD TELEPHONIQUE DE LA MAIRIE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été contacté par la Société ORANGE (France Telecom) pour le renouvellement du contrat entretien et maintenance du standard téléphonique de la Mairie.

ORANGE propose le changement du matériel et un coût annuel identique (contrat annuel : 1054.00 € TTC soit 73.31 € HT mensuel – durée 60 mois) en offrant des services complets et innovants.

Oui, l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- *Accepte la nouvelle proposition d'ORANGE et autorise Monsieur le Maire à signer le nouveau contrat.*

## **DELIBERATION ACCEPTANT LES CONTRATS VITOGAZ**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a demandé la résiliation des contrats de fourniture de gaz propane pour 3 citernes (logements N° 2 – 4 -10 rue de Beauficel). En effet, les locataires ne chauffaient plus au gaz (trop cher). Les contrats dataient de 1988 et 1993.

En 2016, la commune a demandé l'enlèvement des citernes des 3 logements et a récupéré les consignations (1372.04 € x 3 logements). Il reste les contrats Butagaz pour la citerne de l'Eglise et pour celle de M. VIEILLE car elles contiennent du gaz).

M. AUBRY, chargé du dossier, a rencontré plusieurs sociétés et propose de retenir la Société VITOGAZ (durée contrat 7 ans – 190 € consignation/citerne – réservoir de 1000 kg – prix à la tonne 845 € HT.)

Ouï, l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- *Accepte les contrats VITOGAZ*
- *Autorise Monsieur le Maire à signer les nouveaux contrats.*

## **MISE EN PLACE D'UN POTEAU INCENDIE – Croisement Chemin Piquetière-Rue Pinchon**

Monsieur le Maire présente 2 devis pour la mise en place d'un poteau incendie à Chrétienville.

- Devis SARC : pour la fourniture et pose de poteau incendie : 1974.00 € TTC
- Devis SERPN : pour le raccordement sur la conduite existante diamètre 100 + vanne : 3790.36 € TTC.

Le conseil municipal souhaite rencontrer le SERPN afin de revoir le coût de l'installation du chantier qui paraît cher et de voir s'il est possible de ne pas traverser la rue Pinchon.

Ce dossier sera représenté en septembre 2017 afin de solliciter une subvention au titre des aides parlementaires.

## **DELIBERATION SUBVENTION DEPARTEMENTALE (Amende de police) POUR ACQUISITION DE 2 RADARS PEDAGOGIQUES**

Suite aux réclamations des riverains de la RD 137 concernant la vitesse excessive des véhicules, le conseil municipal a souhaité l'installation d'un radar pédagogique à l'entrée et à la sortie du village.

Deux sociétés ont été contactées et ont fourni des devis (2 variantes : version solaire ou électrique).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- *Accepte l'acquisition de deux radars pédagogiques (version solaire) pour un montant de 5324.40 € TTC*
- *Sollicite une subvention du Département au titre des amendes de police.*

Cette dépense sera prévue au BP 2017. Les emplacements sont à définir.

## OUVERTURE d'une 7<sup>ème</sup> CLASSE – Septembre 2017

- M. le Maire et la Commission des écoles ont rencontré Mme VAUGARNY, Directrice, ce jour concernant l'organisation de la 7<sup>ème</sup> classe.
- Celle-ci confirme que la 7<sup>ème</sup> classe peut se faire dans la bibliothèque (accord de l'Intercom) et que provisoirement la bibliothèque actuelle sera transférée dans le logement communal. Les effectifs semblent rester stables durant les 3 années à venir.
- Il est convenu d'obtenir un rendez-vous avec l'Inspecteur de l'Education Nationale de Bernay (Voir Evreux) pour connaître la politique locale (fermeture et regroupement d'écoles envisagés).

D'autres suggestions sont faites (achat ou location d'un logi-mobile – voir d'autres écoles en vue d'un prêt ou location de ce matériel, voir le problème de la cantine (local exigüe) ; il est nécessaire d'avoir une vision à 5 ans avant d'engager des gros travaux. Mme VAUGARNY fournira une liste du matériel à acquérir et voir pour la réalisation de travaux d'aménagements extérieurs.

## PROPOSITIONS ET ETUDE DU BUDGET PRIMITIF 2017 ( Subventions – Travaux- etc)

Il est fourni aux conseillers municipaux différents documents :

- La situation des dépenses et recettes au 31/12/2016 (Section Fonctionnement et Investissement)
- L'état des dépenses d'investissement engagées et non mandatées,
- Proposition des subventions 2017 (associations)
- La reprise des résultats de l'exercice
- L'annuité des emprunts 2017
- Propositions dépenses – recettes section de fonctionnement et section d'investissement

## QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M. et Mme PLUS domiciliés à Perriers la Campagne qui souhaitent inscrire leur fille de 3 ans à la rentrée scolaire de septembre 2017 à l'école d'Harcourt (voir convention).  
Suite au regroupement des communes de Perriers-la-Campagne, Fontaine-la Sorêt, Carsix et Nassandres, il semble judicieux de contacter le Maire de Perriers-la-Campagne pour connaître sa position.
- La manifestation « **Pierres en Lumières** » (organisée par le département de l'Eure en partenariat avec la Fondation du Patrimoine) aura lieu le **SAMEDI 20 MAI 2017**. Le Château et le Comité des Fêtes participeront.
- Le Permis de Démolir du mur de la Maison de Retraite a été accordé. Avant de commencer la destruction, Monsieur le Maire confirme un rendez-vous avec Messieurs VICHARD et MALGRAIN le vendredi 10 mars 2017 à 11 h 00 en Mairie.
- **DEVIS Vestiaires Foot** : 3 devis sont fournis au conseil municipal pour étude. Le montant des travaux s'élève à 4206.05 € TTC. Le conseil municipal donne son accord pour inscrire cette somme au BP 2017.
- **RANDO du Comité du Personnel : Dimanche 02 Avril 2017.**
- **Demande d'ORGUE ET MUSIQUES** : Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Présidente de l'Association afin d'obtenir une subvention exceptionnelle pour l'organisation d'un concert d'automne (Brass Band Normandie) en vue de l'inauguration conjointe de l'orgue et de l'église. Le conseil donne son accord.

- **Demande de M. BOULARD Fabrice** en vue d'obtenir un Certificat d'urbanisme POSITIF, parcelle située chemin du Moulin : M. le Maire a contacté le SERPN pour un devis des travaux nécessaires à la desserte en eau potable de la propriété de M. BOULARD. Le devis s'élève à la somme de 9569.10 € TTC – il s'agit du renforcement de la canalisation en Pehd diamètre 75 sur 98 ml chemin du moulin, entre la bouche incendie existante et le N°9 afin que celui-ci obtienne un CU positif (Voir pour passer les fourreaux FT et Electricité au moment des travaux).
- M. le Maire fait part de la demande de M. SIMEON qui a déposé un permis de construire rue de la grande mare (Terrains VARNIER). Dans l'attente de la construction, celui-ci demande l'autorisation d'installer un mobil-home sur son terrain qui sera raccordé à son assainissement, afin d'être présent et suivre les travaux. **Le conseil municipal lui donne cette autorisation mais souhaite que M. SIMEON s'engage à retirer le mobil home dès l'achèvement des travaux (DACT).**
- **COMMISSION FLEURISSEMENT** : la réunion est prévue le mardi 07 Mars 2017 à 9 h 30 en mairie en présence de M. Thomas GENET (Etablissements BARATTE).

### TOUR DE TABLE

- M. Michel LEMAIRE informe :
- La compétence voirie de l'intercom va remplacer les panneaux 45 par des panneaux 50 sur les voies communales de la commune d'Harcourt.
- Elle va installer rue de la ferme du Bois à Chrétienville 5 panneaux (deux de 50, deux de fin de limite 50 et un commune d'Harcourt) ;
- L'assainissement en traverse de la rue aux roux dans le bourg a été réalisé par l'Entreprise TOFFOLUTTI à la demande de cette même compétence (coût des travaux : 44 148 €).
- Il souhaiterait qu'une information soit apportée sur les compteurs « Linky ».

Séance close à 23 H 15.

- La prochaine réunion aura lieu **le JEUDI 30 MARS 2017 à 19 h 30.**
- **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 en présence de Mme CHAMBRAS :  
MARDI 11 AVRIL 2017 à 19 H 00**

